

URba

Département du Pas-de-Calais

MAIRIE DE GRENAY

=====
Arrondissement de Lens
=====

=====
Canton de Wingles
=====

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du jeudi 6 avril 2017

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de la convocation à la réunion : jeudi 30 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le jeudi 6 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Christian CHAMPIRE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Présents : (23) Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Fabien DEVILLE, Madame Annie FOMBELLE, Monsieur Jacky THUMEREL, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick MANIA, Madame Muriel KRAMARCZYK, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Nathalie CARRE, Monsieur Jean-Louis BAUDELOT, Monsieur Jacky COEUGNIET, Madame Stéphanie DE CEUKELEIRE, Madame Nathalie LEROY, Monsieur Dany DELPLANQUE, Monsieur Michaël FAUQUEMBERG, Madame Patricia SCHIRRU, Madame Laurence LOUCHAERT, Monsieur Julien VOULIOT, Madame Cathie WASIKOWSKI, Monsieur Antoine IBBA, Madame Daisy DUVEAU, Monsieur David LHOEZ et Madame Mélanie TAHON

Excusés : (5) Monsieur Christian RATEL, (a donné procuration à Monsieur Jacky THUMEREL), Madame Corinne KORBAS (a donné procuration à Madame Nathalie LEROY), Monsieur Vincent TENTELIER (a donné procuration à Monsieur Antoine IBBA), Monsieur Fabien LATTKA (a donné procuration à Madame Anouk BRETON) et Madame Lydie MORIN (a donné procuration à Madame Cathie WASIKOWSKI)

Absent : (1) Monsieur Damien LEGRAIN,

Monsieur Patrick MANIA est élu secrétaire de séance.

2017-25 Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet de plan local d'urbanisme (P.L.U.) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération en date du 16 février 2015 prescrivant le plan local d'urbanisme à contenu P.O.S ;

Considérant qu'un débat a eu lieu le 26 mai 2016 au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme et notamment le projet d'aménagement et de développement durable, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;

Vu la phase de concertation menée en mairie du 02 novembre 2015 au 01 mars 2017 ;

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes et aux EPCI directement intéressés ;

Après en avoir délibéré,

Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Grenay tel qu'il est annexé à la présente ;

Tire le bilan suivant de la concertation :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 16 février 2015, le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Grenay et prévu les modalités de la concertation de la manière suivante :

Conformément à l'article L 300-2, de soumettre à la concertation des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, le projet de Plan Local de l'Urbanisme jusqu'à l'arrêt du projet selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition en mairie et aux services techniques d'un registre aux heures et jours habituels d'ouverture permettant au public de consigner ses observations
- Mise à disposition en mairie des éléments d'étude tout au long de la réflexion engagée jusqu'à ce que le Conseil Municipal arrête le projet de PLU
- Informations régulières sur le site internet de la ville et communication dans les bulletins municipaux
- Publication d'articles dans la presse locale
- Organisation d'au moins une réunion publique avant l'arrêt du projet du PLU

L'élaboration des études a été confiée au Cabinet VERDI CONSEIL NORD DE FRANCE.

La production des études (diagnostic et enjeux ; PADD projet et aménagement de développement durable et la stratégie de zonage) a été accompagnée par deux réunions publiques en dates du 21 septembre 2016 et du 10 novembre 2016.

La première réunion a portée sur :

- Un rappel de ce qu'est un PLU,
- La synthèse du diagnostic,
- Les trois grandes orientations du PADD et leurs implications sur le territoire,
- Explication des prochaines étapes.

La seconde réunion a permis de présenter :

- Le projet de zonage,
- Les grandes caractéristiques du règlement.

Les remarques faites à l'occasion de ces débats publics ont notamment porté sur :

- Comment atteindre un objectif de maintien de population? Le PLU peut-il imposer aux gens de construire?
- Les maisons minières seront-elles toujours là en 2030? Le PLU peut-il les protéger?
- Les risques inondations vécus en 2016, sont-ils expliqués dans le PLU? Quelles actions le PLU permet-il face à ces événements?
- Comment permettre les activités sportives et de loisirs sur le terriil 58A tout en gérant

les incivilités déjà repérées?

Ces éléments ont pu être débattus. La municipalité et le bureau d'études ont pu expliquer en quoi la stratégie d'un PLU pouvait répondre à ces interrogations et ont tenu compte de ces remarques lors de la rédaction des pièces du document.

Pour plus de détails : Les remarques faites à l'occasion de ce débat public ont été retranscrites dans les comptes-rendus de réunions et intégrées au projet final.

Registre : Depuis le 02 novembre 2015, un registre est à la disposition du public à la mairie pour recevoir remarques et propositions. Ce registre a été clos à l'issue du Conseil Municipal du 06 avril 2017 arrêtant le PLU. Le registre ne comprend aucune observation de la population.

Documents : conformément à la délibération relative aux modalités de concertation, les documents ont été mis à la disposition du public en Mairie.

Bulletin municipal : des informations ont été insérées dans le bulletin municipal de septembre 2016 et novembre 2016 ainsi que dans la voix du Nord et sur le site internet de la ville.

Réunion Personnes Publiques Associées : deux réunions avec les personnes publiques associées se sont déroulées le 23 mai 2016 (présentation du PADD) et le 03 novembre 2016 (présentation générale du PLU).

En dehors de ces réunions PPA, les partenaires ont été conviés à toutes les réunions de travail.

Précise que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;
- aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;
- aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'arrêt du projet du plan local d'urbanisme.

Adopte

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations
Le Maire



